

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 7, substituer à la première occurrence du mot :

« dispositifs »

le mot :

« systèmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.